



RAPPORT ANNUAL DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES  
ÉLECTIONS 2017-2018

&

RAPPORT SUR LES  
RÉFÉRÉDUMS SUR LES  
MAGASINS DE BIÈRE ET DE  
VIN DE CAMBRIDGE BAY ET  
RANKIN INLET



Imprimé par Élections Nunavut ©2018

Pour plus d'informations ou pour obtenir des copies de ce rapport dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut, contacter:

Élections Nunavut Boîte 39  
41 Sivulliq Ave. Rankin Inlet, NU X0C 0G0

 800.267.4394

 800.269.1125

 [www.elections.nu.ca](http://www.elections.nu.ca)

 [info@elections.nu.ca](mailto:info@elections.nu.ca)

Le 1<sup>er</sup> septembre 2018

L'honorable Joe Enook  
Président de l'Assemblée législative du Nunavut  
926 Federal Road  
Iqaluit, (Nunavut)  
X0A 0H0

Monsieur le Président,

Conformément aux exigences de la *Loi électorale du Nunavut*, je vous transmets avec plaisir le rapport annuel du directeur général des élections pour l'exercice 2017-2018.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Fredlund', is placed within a rectangular box.

Dustin J Fredlund  
Directeur général des élections du Nunavut



## Aperçu

Ce rapport annuel couvre les activités du Bureau du directeur général des élections pour l'exercice 2017-2018, et comprend notamment le rapport sur les référendums sur les magasins de bière et de vin tenus à Cambridge Bay et Rankin Inlet le 1<sup>er</sup> mai 2017.

La cinquième élection générale du Nunavut a eu lieu le 30 octobre 2017. Un rapport complet sur le déroulement et l'administration de cette élection a été produit sous le titre *Rapport sur le déroulement de la cinquième élection générale du Nunavut*.



## Contents

Activités 2017-2018 .....	1
Rapport sur les référendums .....	2
Résultats du référendum .....	4
Référendum local sur les options en matière de boissons alcoolisées .....	6
Élection générale de 2017 .....	7
Activités administratives.....	10
Coordination avec d'autres organismes .....	11
Activités prévues en 2018-2019.....	13
Autres projets législatifs en cours.....	14
Annexe A : Aperçu de l'administration des élections aux administrations locales en 2019.....	19
Annexe B: Résumé Budgétaire .....	22



## Activités 2017-2018

### Participation du public

Le mandat d'Élections Nunavut consiste notamment à sensibiliser la population du Nunavut au processus des différents scrutins, et à encourager les résidents du territoire à participer aux élections et aux référendums.

#### Assemblées publiques sur les magasins de bière et de vin

Des représentants d'Élections Nunavut ont participé à des assemblées publiques organisées par le ministère des Finances en avril à Cambridge Bay et Rankin Inlet. Ces personnes étaient disponibles pour répondre aux questions du public avant la tenue du scrutin dans le cadre de ces deux référendums.

#### Sensibilisation en vue des élections générales de 2017

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour informer et encourager la population à participer à l'élection générale. Vous trouverez plus d'information à ce sujet dans les sections appropriées.



### Législation

#### Harmonisation de la Loi sur les élections des administrations locales avec la Loi électorale du Nunavut - Projet de loi 49

Une loi a été adoptée au début de juin pour abroger la *Loi sur les élections des administrations locales* et modifier la *Loi*

*électorale du Nunavut*. La responsabilité d'administrer les élections des municipalités et des administrations scolaires de district (ASD) est ainsi passée conjointement à Élections Nunavut et aux administrations locales. L'application des nouvelles règles débute en octobre 2018, incluant la prolongation de certains mandats de membres des conseils municipaux et des ASD jusqu'à l'élection à date fixe (4<sup>e</sup> lundi d'octobre) qui aura lieu le 28 octobre 2019. À compter de cette date, les mandats de tous les membres des conseils municipaux et des ASD seront de 4 ans. Les règles concernant les candidats et le processus électoral ont été modifiées pour mieux refléter les règles existantes pour les élections territoriales.

En 2017, le directeur général des élections a assisté à diverses réunions de maires, à l'AGA de l'Association des municipalités du Nunavut et à des réunions des administrations scolaires de district à Iqaluit et Rankin Inlet afin de fournir de l'information concernant les modifications au processus électoral des administrations locales.

#### Modification du Règlement sur les poursuites par procédure sommaire

Une modification au *Règlement sur les poursuites par procédure sommaire* a été adoptée pour permettre d'imposer des amendes de 230 \$ aux candidats et aux agents financiers ayant omis de produire leur rapport financier avant la fin de la période postélectorale. Cette disposition était en vigueur pour la première fois lors de l'élection générale de 2017.

## Rapport sur les référendums

### Magasins de bière et de vin de Cambridge Bay et Rankin Inlet

Le 27 mars 2017, le ministre des Finances a donné instruction au directeur général des élections de tenir un référendum le 1<sup>er</sup> mai 2017 afin d'obtenir l'opinion des électeurs de Cambridge Bay et de Rankin Inlet concernant l'ouverture d'un magasin de bière et de vin dans leurs collectivités respectives.

Les électeurs de Cambridge Bay et de Rankin Inlet ont voté « OUI » à la question dans une proportion de 83 % des voix à Cambridge Bay et de 75 % des voix à Rankin Inlet.

#### Contexte

Les municipalités de Cambridge Bay et de Rankin Inlet ont remis au ministre responsable de la Société des alcools du Nunavut (le ministre des Finances) une pétition signée par des membres de la collectivité demandant la tenue d'un référendum sur la possibilité d'ouvrir un magasin de bière et de vin dans leurs collectivités.

#### Instructions relatives au référendum

À titre d'instance référendaire, le ministre des Finances a déclaré que les résultats du référendum seraient non contraignants, mais guideraient la décision de procéder ou non à l'ouverture d'un magasin de bière et de vin à Cambridge Bay ou Rankin Inlet.

Les instructions déclaraient également que l'admissibilité des électeurs serait la même que pour l'élection des députés.

#### Détails sur le magasin de bière et de vin proposé

- Le magasin de bière et de vin proposé serait exploité par le gouvernement du Nunavut (GN). Le magasin ne vendrait qu'une variété de bières et de vins.
- Une quantité maximale de bière et de vin (à déterminer ultérieurement) pourrait être achetée chaque jour pour consommation dans la municipalité.
- Les individus devront ouvrir un compte permanent au magasin.
- Une pièce d'identité avec photo serait requise pour tous les achats.
- Pour tout achat de bière et vin transporté vers d'autres collectivités, l'acheteur serait responsable de se conformer aux restrictions normalement applicables dans leur collectivité.

## **Participation du public**

Le ministère des Finances et Élections Nunavut ont tenu des assemblées publiques à Cambridge Bay (19 avril 2017) et Rankin Inlet (6 avril 2017) pour partager de l'information sur la question référendaire et les diverses façons de participer au scrutin.



Élections Nunavut a diffusé de l'information sur la question référendaire et les diverses façons de participer au scrutin par le biais de la radio locale, des journaux, de la télévision par câble, d'envois postaux et des médias sociaux.

## **Bureau d'information et d'inscription**

Les directeurs du scrutin de Cambridge Bay et de Rankin Inlet ont ouvert des bureaux à l'intention du public du 18 au 24 avril pour fournir de l'information au sujet des référendums et inscrire les électeurs ou mettre à jour les informations sur les électeurs.

## **Admissibilité à voter**

Toute personne citoyenne canadienne âgée de 18 ans ou plus le 1<sup>er</sup> mai, qui n'était pas inadmissible à voter, et qui était résidente du Nunavut depuis plus d'un an et résidente de la communauté le 1<sup>er</sup> mai était admissible à voter.

## **Vote par anticipation**

Un bureau de scrutin mobile était disponible le matin du 24 avril 2017 à Rankin Inlet et Cambridge Bay pour les personnes incapables de se rendre au bureau de scrutin.

Un scrutin par anticipation a été tenu à Rankin Inlet et Cambridge Bay dans l'après-midi du 24 avril 2017.

Les électeurs admissibles absents de la collectivité pendant la période référendaire pouvaient participer au scrutin au moyen d'un bulletin de vote spécial par la poste. Cela visait notamment les étudiants, les personnes en déplacement pour le travail ou des raisons personnelles et les détenus dans des établissements correctionnels.

## **Jour du référendum**

Le scrutin a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2017 pour tous les électeurs admissibles qui n'avaient pas déjà voté.

## **Groupes enregistrés**

Il n'y avait aucun groupe enregistré pour ces deux référendums.

## **Plaintes, enquêtes et poursuites**

Il n'y a eu aucune plainte, enquête ou poursuite.

## **Adaptations à la Loi sur les référendums**

Le directeur général des élections n'a pas eu à exercer le pouvoir lui permettant d'adapter la loi en cas de circonstances inhabituelles ou imprévues.

## Résultats du référendum Cambridge Bay



**Directeur du scrutin**  
Gailene Pigalak  
Boîte 1114  
Cambridge Bay, NU  
XOB 0C0



**Directeur adjoint du scrutin**  
Nancy Angulalik  
Boîte 1180  
Cambridge Bay, NU  
XOB 0C0

Les électeurs de Cambridge Bay ont répondu à la question suivante :

**« Êtes-vous en faveur de l'ouverture d'un magasin de bière et de vin dans la municipalité de Cambridge Bay ? »**

**OUI**  **NON**

## Électeurs inscrits

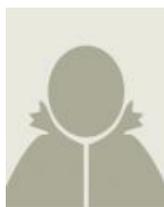
Bureaux de scrutiny	OUI	NON	Bulletins rejetès	Total des Votes	Électeurs inscrits	Taux de participation
Bureaux de scrutiny par anticipation	30	2	0	32	-	-
Jour de scrutin A-K	156	30	0	186	-	-
Jour de scrutin L-Z	163	39	0	202	-	-
<b>Total des Votes</b>	<b>349</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>420</b>	<b>825</b>	<b>50.9%</b>

## Rankin Inlet



**Directeur du scrutin**

Lynette Didur  
Boîte 411  
Rankin Inlet, NU  
X0C 0G0



**Directeur adjoint du scrutin**

Terrie Kusugak  
Boîte 118  
Rankin Inlet, NU  
X0C 0G0

Les électeurs de Rankin Inlet ont répondu à la question suivante :

**« Êtes-vous en faveur de l'ouverture d'un magasin de bière et de vin dans la municipalité de Rankin Inlet ? »**

**OUI**



**NON**



## Électeurs inscrits

Bureaux de scrutiny	OUI	NON	Bulletins rejetès	Total des Votes	Électeurs inscrits	Taux de participation
Bureaux de scrutiny par anticipation	42	9	1	52	-	-
Jour de scrutin A-J	116	39	0	155	-	-
Jour de scrutin K-O	113	28	1	142	-	-
Jour de scrutin P-Z	101	51	4	156	-	-
<b>Total des Votes</b>	<b>372</b>	<b>127</b>	<b>6</b>	<b>505</b>	<b>1311</b>	<b>38.5%</b>

## Référendum local sur les options en matière de boissons alcoolisées

Élections Nunavut organise des référendums sur les boissons alcoolisées pour le compte de la Division de la gestion des boissons alcoolisées du ministère des Finances. Ces référendums sur les boissons alcoolisées sont administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections des administrations locales* et non en vertu de la *Loi sur les référendum*. Ils sont initiés au moyen d'une pétition signée par au moins 20 électeurs d'une collectivité donnée. Afin d'effectuer un changement, au moins 60 % du total des votes valides doivent être exprimés en faveur de la question.

### Baker Lake

Le 22 janvier 2018, on a demandé aux électeurs de Baker Lake : « Êtes-vous en faveur d'arrêter le système actuel de restrictions relatives aux boissons alcoolisées à Baker Lake et d'avoir un système non restrictif, où seulement les lois générales du Nunavut sur l'alcool s'appliquent ? »

Les résidents pouvaient voter lors de ce référendum s'ils étaient :

- citoyens canadiens
- âgés d'au moins 19 ans le 22 janvier
- Était un résident de Baker Lake depuis 12 mois le 22 janvier

Sur les 302 électeurs ayant participé au scrutin, 179 ou 60,1 % ont répondu « oui », tandis que 119 ou 39,9 % ont répondu « non ». Quatre bulletins ont été rejetés. Le taux de participation était de 32 %. À titre comparatif, le taux de participation lors du référendum de Baker Lake de 2007 sur les boissons alcoolisées était de 25 %.

Puisque plus de 60 % des votes exprimés étaient en faveur de la question posée, le système existant de restrictions sur les boissons alcoolisées à Baker Lake a été aboli, et le Comité d'éducation à la consommation d'alcool de Baker Lake dissous. La collectivité est maintenant assujettie uniquement aux lois générales du Nunavut sur l'alcool.

### Référendum sur les boissons alcoolisées à Baker Lake

Vote par anticipation – 15 janvier Jour du scrutin – 22 janvier	Explication de la question
<p>Un référendum sur les boissons alcoolisées aura lieu à Baker Lake.</p> <p>Le scrutin référendaire aura lieu le 22 janvier de 10 h à 19 h au Centre Jessie Oronark.</p> <p>Vous avez le droit de voter lors de ce référendum si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ êtes citoyen canadien/citoyenne canadienne</li><li>✓ serez âgé(e) d'au moins 19 ans le 22 janvier</li><li>✓ serez résident(e) de Baker Lake depuis 12 mois le 22 janvier</li></ul> <p>Le vote par anticipation dans le cadre de ce référendum sur les boissons alcoolisées aura lieu le 15 janvier de 10 h à 19 h au Centre Jessie Oronark.</p> <p>Si vous n'êtes pas en mesure de voter le 15 ou le 22 janvier, vous pouvez voter par procuration.</p> <p>Les formulaires de procuration sont disponibles auprès d'Élections Nunavut.</p> <p>Êtes-vous en faveur d'arrêter le système actuel de restrictions relatives aux boissons alcoolisées à Baker Lake et d'avoir un système non restrictif, où seulement les lois générales du Nunavut sur l'alcool s'appliquent ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p><u>Si 60 % ou plus des voix exprimées favorisent le « OUI » :</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le régime actuel de restrictions relatives aux boissons alcoolisées sera aboli, et le Règlement sur les restrictions relatives aux boissons alcoolisées à Baker Lake, enregistré sous le numéro R-026-2004, ainsi que la Déclaration de secteur de restriction (Baker Lake), enregistrée sous le numéro R-024-2004, seront abrogés.</li><li>2. Le comité d'éducation à la consommation d'alcool de Baker Lake, constitué en vertu du Règlement sur les restrictions relatives aux boissons alcoolisées à Baker Lake, sera dissous.</li><li>3. Il n'y aura pas de restrictions pour les boissons alcoolisées à Baker Lake, sauf celles prévues par les lois de portée générale en matière de boissons alcoolisées qui s'appliquent au Nunavut.</li></ol> <p><u>Si plus de 40 % des voix exprimées favorisent le « NON » :</u></p> <p>Le régime actuel de restrictions relatives aux boissons alcoolisées à Baker Lake se poursuivra, et le comité d'éducation à la consommation d'alcool de Baker Lake continuera d'exister.</p> <p> </p> <p>Pour plus d'information sur la Loi sur les boissons alcoolisées, veuillez composer le 1.855.841.5188</p> <p>Pour plus d'information sur l'administration du référendum, contactez Elections Nunavut au 1.800.267.1304</p>

## Élection générale de 2017

Le *Rapport sur le déroulement de la cinquième élection générale du Nunavut* donne un aperçu complet de l'administration de l'élection générale de 2017. Ce rapport peut être consulté sur le site Web d'Élections Nunavut ([www.elections.nu.ca](http://www.elections.nu.ca)) ou en communiquant directement avec Élections Nunavut.



### Embauche et formation du personnel électoral

Vingt-deux directeurs du scrutin et 39 directeurs adjoints du scrutin ont été embauchés avant l'élection générale de 2017. Une formation a été dispensée à toutes ces personnes lors de quatre cours de trois jours organisés en août et en septembre.

Les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin étaient chargés d'embaucher et de former le personnel requis pour assurer le fonctionnement des bureaux de scrutin par anticipation et mobiles et le jour du scrutin. Quarante-deux élèves du secondaire faisaient partie de cette main-d'œuvre dans le cadre d'une initiative menée conjointement avec le ministère de l'Éducation visant à encourager les élèves de 15 ans et plus à postuler à certains de ces postes.

## Technologie de l'information et communication

Chaque circonscription avait accès à la technologie de l'information requise sous forme d'ordinateurs portables fournis au directeur du scrutin et au directeur adjoint du scrutin, et connectés au moyen de modems sans fil 4G ou classiques 3G, selon le service fourni par Qiniq. À cela s'ajoutaient des imprimantes et des scanners répondant aux besoins des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints du scrutin.

Des téléphones portables ont été fournis à 15 directeurs du scrutin, et sept lignes terrestres ont été installées dans les bureaux des DS où le service mobile n'était pas disponible. Des écouteurs et des accès Skype étaient disponibles sur les ordinateurs portables comme mode d'appoint pour les communications téléphoniques.

### Geographical Information Systems

A local Inuit owned company that specializes in Geographical Information Systems updated the current maps and database for the 2017 General Election, and produced work-sheet maps for Returning Officers and Assistant Returning Officers to confirm information about specific buildings in their communities. Community maps were verified with details sent by 12 communities during the election period, and additional revisions will be made for 5 other communities from updates received after the election.

## **Sensibilisation des électeurs**

Plusieurs moyens ont été utilisés pour encourager les électeurs admissibles à participer et les informer sur les différentes façons de voter lors des élections de 2017. Cela comprenait :

- La série d'affiches : « Notez la date », « Inscrivez-vous sur la liste électorale », « L'importance des jeunes électeurs »
- Des activités d'inscription dans les collectivités
- Les mises à jour régulières des sites Web, Facebook et Twitter
- De la publicité dans les journaux
- Des entrevues avec des organismes de presse
- De l'information diffusée par les stations de radio locales
- Des contacts avec les établissements d'éducation, médicaux ou correctionnels et les entreprises afin de les inviter à faire connaître les différentes façons de voter (en particulier les bulletins de vote spéciaux par la poste).

Le DGE a rendu visite aux étudiants du programme Nunavut Sivuniksavut à Ottawa à la mi-septembre. Les étudiants pouvaient poser des questions, et on leur a remis des formulaires d'inscription et de bulletin de vote spécial à remplir en prévision de l'élection générale de 2017.

## **Participation des jeunes**

Trois classes de Rankin Inlet ont visité l'administration centrale d'Élections Nunavut pendant la période électorale. Les élèves ont reçu de l'information sur les élections et ont participé à un scrutin symbolique. Les directeurs du scrutin des autres collectivités ont également été invités à visiter les écoles locales.



Le programme *CIVIX-vote étudiant* s'est associé à Élections Nunavut pour la première fois afin d'offrir aux écoles du Nunavut un programme visant à sensibiliser les jeunes au processus électoral et à encourager la discussion avec les membres de la famille, en plus de participer à un vote symbolique pour les divers candidats de leur circonscription.

## **Publications maison**

Les manuels de formation, les aide-mémoires et les copies papier des formulaires et des brochures en ligne destinés aux directeurs du scrutin et au personnel électoral ont été imprimés à l'interne au cours de la période précédant l'élection. En outre, plus de 17 000 cartes d'information de l'électeur ont été imprimées et envoyées aux directeurs du scrutin afin qu'elles puissent être envoyées aux électeurs inscrits 34 jours avant l'élection.



## **Logistique**

L'organisation et l'envoi du matériel et des fournitures nécessaires pour gérer un bureau temporaire et administrer les activités électorales exigent une bonne planification au moment de l'acquisition, de la préparation et du suivi des envois pour s'assurer que rien ne manque.

Le retour des urnes, du matériel et des fournitures de chaque collectivité nécessitait également de la vérification et un bon suivi. L'équipement a été vérifié et entreposé, et le matériel en bon état a été conservé pour une utilisation future.

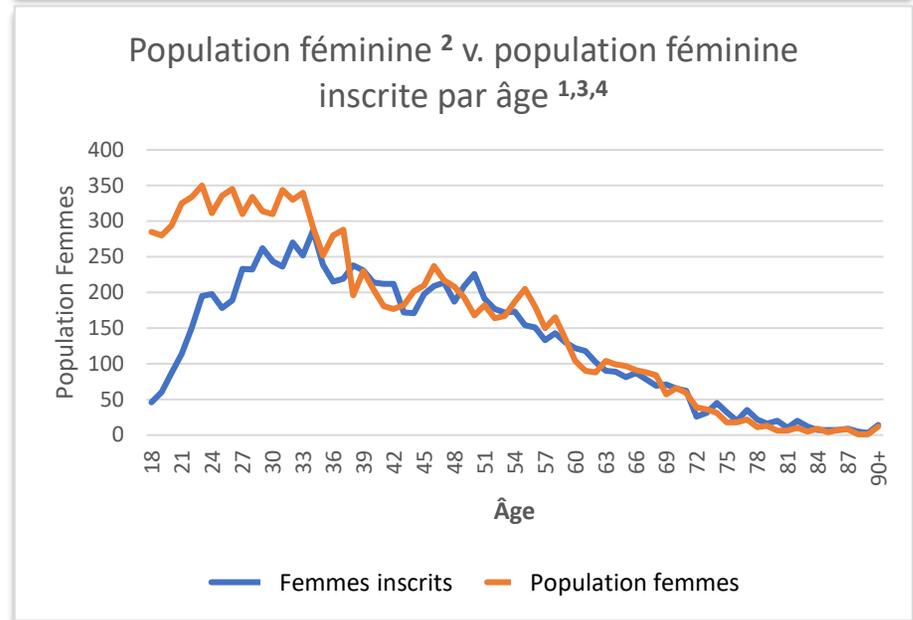
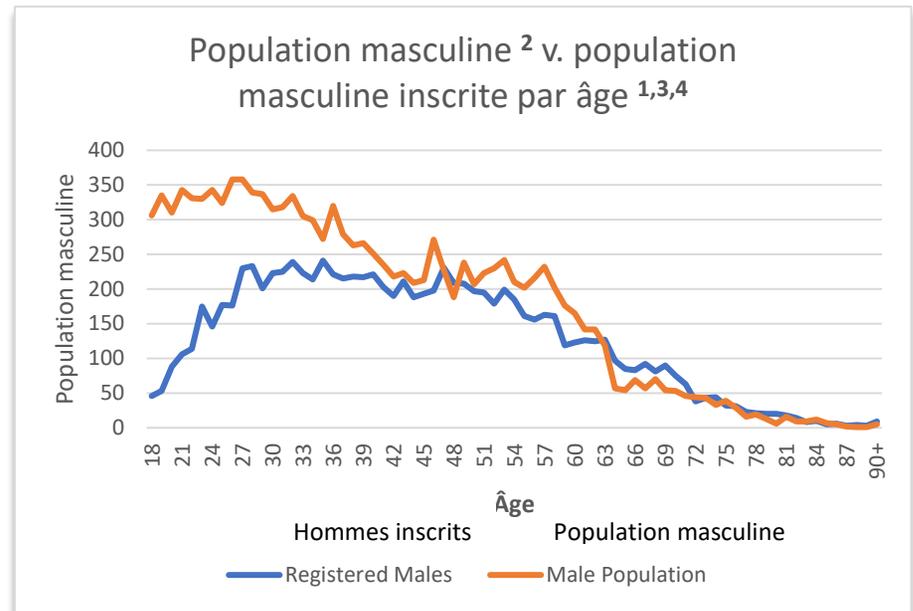
## Mise à jour des listes électorales

Les électeurs admissibles ont été encouragés à s’inscrire ou à mettre à jour leurs renseignements sur la liste électorale pendant la période électorale en remplissant les formulaires disponibles en ligne ou dans les bureaux des directeurs du scrutin. Les données sur les électeurs ont été mises à jour à l’aide de tous les formulaires reçus avant l’impression des listes électorales, et le personnel d’Élections Nunavut a continué de traiter les ajouts et corrections à partir des formulaires même après l’impression des listes.

Percent of Registered Voters by Age <sup>1,2,4</sup>

Âge	Pourcentage d'électeurs inscrits
18	16%
19	18%
20	29%
21	33%
22	40%
23	54%
24	53%
25	54%
26	52%
27	69%
28	69%
29	71%
30	75%
31	70%
32	77%
33	74%
34	85%
35	92%

Les données obtenues après les élections ont révélé une diminution importante de l’inscription des jeunes sur les listes électorales. Avant la tenue de la sixième élection générale, Élections Nunavut concentrera ses efforts d’inscription sur ce groupe d’âge.



- Données sur les électeurs inscrits obtenues à partir de la liste électorale finale d’Élections Nunavut
- Données sur la population obtenues du Bureau de la statistique du Nunavut : estimations de la population selon le sexe et l’âge, 1996 à 2017
- Les électeurs inscrits et admissibles de 90 ans et plus sont combinés dans une même catégorie
- Ces données incluent tous les résidents du Nunavut, y compris un petit segment qui ne serait pas admissible en raison des conditions de résidence.

## Activités financières électorales et postélectorales

Le personnel d'Élections Nunavut a participé à des conférences téléphoniques hebdomadaires pour répondre aux questions et fournir du soutien aux agents financiers des candidats pendant la période électorale. Depuis l'élection, le bureau a examiné et



précisé les détails des rapports financiers des candidats transmis par les agents financiers. La vérification de ces rapports a été coordonnée avec un vérificateur indépendant et les rapports seront affichés sur le site Web d'Élections Nunavut où ils pourront être consultés par le public.

Le personnel s'est assuré que les 191 officiers d'élection soient bien inscrits dans le système de paye du gouvernement du Nunavut. Le suivi et le traitement des factures pour les locaux de bureau, les bureaux de scrutin et tous les autres services et fournitures utilisés pendant les élections s'est poursuivi de manière continue.

## Statistiques et production de rapports

Élections Nunavut présente un rapport au président de l'Assemblée législative concernant chaque élection générale conformément aux dispositions de la loi. Les données ont été compilées pour présenter un tableau complet des activités et des résultats de l'élection pour ce rapport.

## Activités administratives

### Personnel du bureau d'Élection Nunavut

Kathy Karlik s'est jointe à Élections Nunavut en juillet 2017 dans le cadre d'un détachement d'un an du ministère des Finances pour s'occuper des questions financières et salariales du personnel et soutenir les candidats et les agents financiers pendant l'élection générale.

### Technologie de l'information

Les serveurs et les ordinateurs de bureau ont été mis à niveau à l'administration centrale d'Élections Nunavut, et toutes les données ont migré vers les nouveaux systèmes en juillet 2017.

### Développement et mise à jour du site Web

Élections Nunavut a continué de mettre à jour le nouveau site Web qui a été dévoilé à la fin du dernier exercice. De nouveaux formulaires, documents d'information et résultats d'élection archivés ont été ajoutés sur le site Web également utilisé pour afficher de l'information en temps opportun sur les élections générales.

## Logo

Le logo d'Élections Nunavut a été modifié pour intégrer une présence plus visible du français. L'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français sont tous clairement visibles. L'utilisation du nouveau logo a débuté lors de la préparation de l'élection générale de 2017.



## Documents publics

Élections Nunavut a mis à jour tous les manuels relatifs aux élections générales et aux référendums afin de refléter toutes les modifications apportées à la *Loi électorale du Nunavut* et à la *Loi sur les référendums*. Des guides sur les différents types de référendums ont été traduits et intégrés au site Web.

## Soutien au processus électoral

Élections Nunavut a fourni du soutien à la ville d'Iqaluit lors d'une élection partielle tenue le 10 avril 2017.

## Coordination avec d'autres organismes

### Protocole sur l'exécution de la Loi – GRC, PPC et commissaire à l'intégrité

Élections Nunavut a rencontré des représentants de la GRC et du Service des poursuites pénales du Canada pour discuter des rôles et des responsabilités de chaque organisme pendant la période électorale. Le commissaire à l'intégrité du Nunavut a également été informé en prévision de toute enquête susceptible de se produire.

### Élections Canada



Le directeur général des élections a assisté à la réunion du Comité consultatif des partenaires électoraux (CCPE) à Ottawa, en Ontario. Cette table ronde de tous les directeurs généraux des élections (fédéral, provinciaux et territoriaux) permet de discuter en personne des pratiques exemplaires et de partager de l'information dans le domaine de l'administration des élections au Canada.

### Programme des visiteurs lors des élections canadiennes

Le directeur général des élections a participé au programme des visiteurs à Victoria lors de l'élection générale de la Colombie-Britannique tenue en mai.

## Centre de documentation sur les élections canadiennes



Élections Nunavut continue de participer financièrement aux activités de ce centre de documentation administré par Élections

Manitoba. Les organismes canadiens de gestion des élections peuvent ainsi partager de l'information et des ressources en temps réel.

## Conférence des administrateurs d'élection du Canada

La conférence annuelle des administrateurs d'élection du Canada a eu lieu à Regina, en Saskatchewan du 17 au 20 juillet. Tous les directeurs généraux des élections provinciales et territoriales du Canada participent à cet événement annuel.

## Secrétariat de la coordination électorale (SCE)

Élections Nunavut a conclu un protocole d'entente avec tous les organismes de gestion des élections provinciales, territoriales et fédérales afin de mettre à l'essai une organisation ayant pour mandat de faciliter la collaboration entre toutes les administrations. Le projet pilote sera réévalué après deux ans.

Le mandat général du SCE consistera à coordonner le partage d'information et de pratiques exemplaires entre les administrations et à soutenir l'innovation en matière électorale.

## Council on Governmental Ethics Law



Le directeur général des élections est membre du COGEL et a assisté à la conférence annuelle à Toronto. Le COGEL est un organisme international ayant pour mandat de partager de l'information multidisciplinaire, incluant des responsables de l'éthique et de la protection de la vie privée et des administrateurs électoraux.

## Ministère de l'Éducation



Élections Nunavut et le ministère de l'Éducation ont élaboré une politique et une stratégie d'engagement visant à favoriser la participation des étudiants du Nunavut lors l'élection générale de 2017.

## Association des municipalités du Nunavut (AMN)



Le directeur général des élections continue de fournir des ressources à l'AMN en préparation des élections municipales de 2019.

## Ministère des Finances



Élections Nunavut et le ministère des Finances ont collaboré à l'administration de deux référendums en vertu de la Loi sur les référendums et d'un référendum en vertu de *la Loi sur les boissons alcoolisées*.

## Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit Society (NDMS)



En vue de l'élection générale de 2017, Élections Nunavut a demandé à la NDMS de distribuer de l'information au sein de son réseau sur les candidats et les façons de voter pendant la période électorale.

## Division de l'état civil

Le Bureau du directeur général des élections continue d'obtenir de l'information concernant les électeurs inscrits décédés ou qui ont annulé leur carte d'assurance-maladie après leur départ du territoire. Cette information permet à Élections Nunavut de mettre à jour la liste électorale en tenant compte de ces modifications.



Le partage de l'information se fait dans le cadre d'un protocole d'entente conclu entre Élections Nunavut et le ministère de la Santé.

## Activités prévues en 2018-2019

### Préparations en vue des élections municipales et des ASD de 2019

Pour l'année à venir, les plans comprennent la préparation de la gestion et du soutien des élections des administrations scolaires de district et des municipalités du 28 octobre 2019. L'adoption du projet de loi 49 fait en sorte que les intervenants ayant participé à ces élections dans le passé auront possiblement besoin d'information et de soutien concernant les nouvelles règles et politiques.

### Élaboration de manuels et de guides d'information

Des documents techniques et d'information devront être élaborés pour guider le personnel électoral et les candidats lors des élections municipales et des ASD concernant les processus et les échéances devant être respectés pour se conformer à la *Loi électorale du Nunavut*. Le personnel d'Élections Nunavut prévoit consulter des travailleurs municipaux ayant déjà administré des élections en vertu de la *Loi sur les élections des administrations locales* afin de s'assurer que les modifications peuvent être facilement comprises et mises en œuvre.

### Consultation/ séances d'information avec les municipalités et les ASD

Des plans sont en cours d'élaboration pour rencontrer les groupes impliqués dans les élections municipales et des ASD afin de discuter et de partager de l'information concernant les modifications récentes aux processus et aux règles pour les élections des administrations locales.

## Référendums sur les options relatives aux boissons alcoolisées

Élections Nunavut administrera un référendum sur les boissons alcoolisées dans la municipalité de Kugluktuk le 22 octobre 2018 pour le compte de la Division de la gestion des boissons alcoolisées du ministère des Finances. Cela fait suite à une pétition signée par plus du minimum de 20 électeurs admissibles résidant dans la collectivité.

### Enjeux liés à l'application de la loi

Trois candidats à l'élection générale de 2017 et leurs agents financiers n'ont pas demandé de prolongation et ont omis de présenter des rapports financiers complets avant la fin de la période postélectorale le 29 décembre 2017, et ce, malgré les mesures prises par Élections Nunavut pour leur offrir de l'aide. Les modifications apportées à la *Loi électorale du Nunavut* et au *Règlement sur les poursuites par procédure sommaire* adoptés en 2017 ont permis à la GRC d'émettre des amendes aux personnes ayant omis de se conformer à la loi.

Au moment de la publication, un rapport financier tardif avait été reçu de la part du candidat George Kuksuk de la circonscription d'Arviat Nord - Whale Cove.

## Autres projets législatifs en cours

### Recommandations de modifications à la *Loi électorale du Nunavut*



Des recommandations ont été présentées de manière détaillée dans le *Rapport sur le déroulement de la cinquième élection générale du Nunavut* afin d'apporter les modifications suivantes à la *Loi électorale du Nunavut* :

- Abroger le vote par procuration
- Élargir les règles exceptionnelles applicables au scrutin pour y ajouter davantage de circonstances
- Inclure une date limite pour demander un bulletin de vote spécial par la poste
- Permettre de procéder plus tôt au décompte des bulletins de vote spéciaux le jour du scrutin
- Limiter le montant total des contributions anonymes versées aux candidats
- Fixer une date limite pour l'ouverture des comptes bancaires de campagne
- Procéder à des modifications mineures au libellé de plusieurs articles de la *Loi électorale du Nunavut*.

## **Pertinence du tarif des honoraires**

Des recommandations ont été présentées de manière détaillée dans le *Rapport sur le déroulement de la cinquième élection générale du Nunavut* afin d'apporter les modifications suivantes au tarif des honoraires :

- Augmenter le salaire de tous les officiers d'élection pour tenir compte de l'inflation.
- Reconnaître les responsabilités accrues d'un directeur du scrutin dans une circonscription comptant plus d'une collectivité.
- Reconnaître les responsabilités accrues d'un directeur adjoint du scrutin dans une collectivité séparée.
- Simplifier les barèmes des honoraires pour que les officiers d'élection soient payés de manière plus efficace.
- Prévoir une rémunération pour les scrutateurs superviseurs.

## Recommandations législatives complémentaires

### Liste provisoire des électeurs

Comme cela est indiqué dans le rapport, le nombre de jeunes électeurs inscrits sur la liste électorale est faible. Le pourcentage de jeunes électeurs admissibles au Nunavut inscrits sur la liste électorale varie de 16 % à 29. Le Bureau du directeur général des élections estime que la sensibilisation de ces personnes tout au long de l'adolescence alors qu'ils fréquentent l'école secondaire améliorera l'inscription des jeunes sur les listes électorales et, par la suite, favorisera leur participation à titre d'électeurs.

D'autres provinces et territoires ont reconnu la valeur de procéder à l'inscription de jeunes de 16 et 17 ans qui seraient admissibles s'ils étaient âgés de 18 ans. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Yukon autorisent les personnes âgées de 16 et 17 ans à s'inscrire dans un registre provisoire (liste d'électeurs), et ces personnes sont automatiquement admissibles à titre d'électeur dès qu'elles atteignent l'âge de 18 ans. Au Nouveau-Brunswick et au Québec, les jeunes qui auront 18 ans dans les six mois suivant l'élection peuvent s'inscrire. La Saskatchewan permet aux personnes qui seront admissibles à voter lors de la prochaine élection de s'inscrire au registre.

Le directeur général des élections recommande que l'Assemblée législative du Nunavut autorise l'inscription provisoire des Nunavummiuts lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans. Lorsque la personne atteindra l'âge de 18 ans, son nom sera automatiquement inscrit sur la liste électorale. Le bureau du DGE travaillera en collaboration avec les écoles,

la Division de l'état civil et la Division des véhicules motorisés pour promouvoir et encourager la participation des jeunes à cette initiative.

Province ou territoire	Préinscription des personnes de moins de 18 ans
Île-du-Prince-Édouard	Les jeunes de 16 et 17 ans peuvent être inscrits au registre des électeurs.
Nouvelle-Écosse	Les jeunes de 16 et 17 ans peuvent être inscrits au registre des électeurs.
Nouveau-Brunswick	Il est possible d'inclure des personnes qui seront admissibles à titre d'électeur dans un délai de six mois.
Quebec	Il est possible d'inclure des personnes qui seront admissibles à titre d'électeur dans un délai de six mois.
Ontario	Le DGE doit établir un registre provisoire pour les personnes de 16 et 17 ans qui souhaitent s'inscrire.
Saskatchewan	Il est possible d'inclure des personnes qui seront admissibles lors de la prochaine élection générale après la date de collecte de l'information.
Alberta	La collecte d'information pour les personnes âgées d'au moins 16 ans est permise.
Yukon	Les jeunes de 16 et 17 ans n'ont pas à être admissibles pour voter lors de la prochaine élection pour être inscrits au registre des électeurs.

## Exigence de vérification

La *Loi électorale du Nunavut* exige que tous les rapports financiers soient vérifiés par un vérificateur qualifié. Le vérificateur confirme au directeur général des élections que le rapport financier est présenté de manière juste et conforme aux dispositions de la *Loi électorale du Nunavut*. Élections Nunavut est le seul organisme fédéral, provincial ou territorial chargé de la gestion des élections au Canada à payer les services d'un vérificateur pour vérifier les rapports financiers.

Plusieurs candidats lors des élections territoriales générales ou partielles antérieures n'ont pas reçu de contributions ou engagé de dépenses, ou avaient uniquement des contributions ou des dépenses de campagne minimales. Au cours des quatre dernières élections générales, 49 % de tous les candidats n'ont reçu aucune contribution ou n'ont engagé aucune dépense ou ont reçu ou dépensé moins de 500 \$ (**voir la figure 1**).

La vérification de ces rapports financiers de campagne ne fournit aucune autre information importante au public sur la campagne, et constitue un coût interne qu'Élections Nunavut pourrait éliminer. Tous les rapports financiers **abrégés** ou **détaillés** continueraient d'être soumis au directeur général des élections conformément à la Loi et seraient rendus publics pour consultation.

Le **rapport financier abrégé** est utilisé lorsqu'un candidat n'a reçu aucune contribution et n'a fait aucune dépense de campagne.

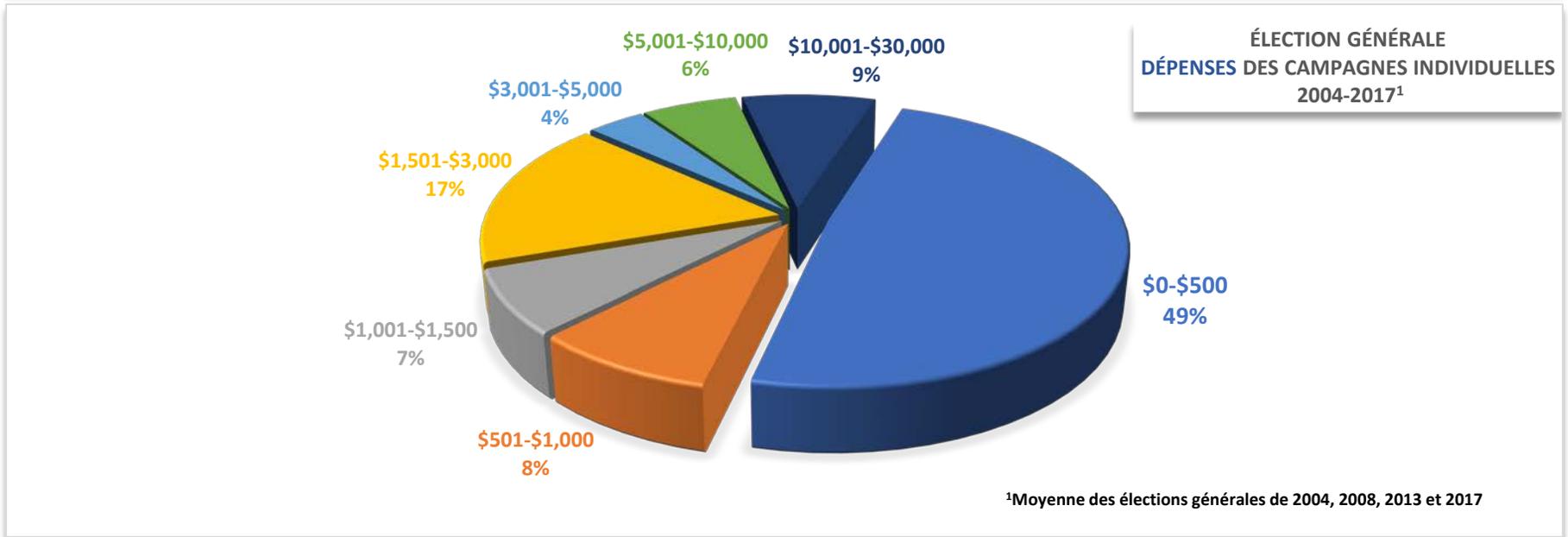
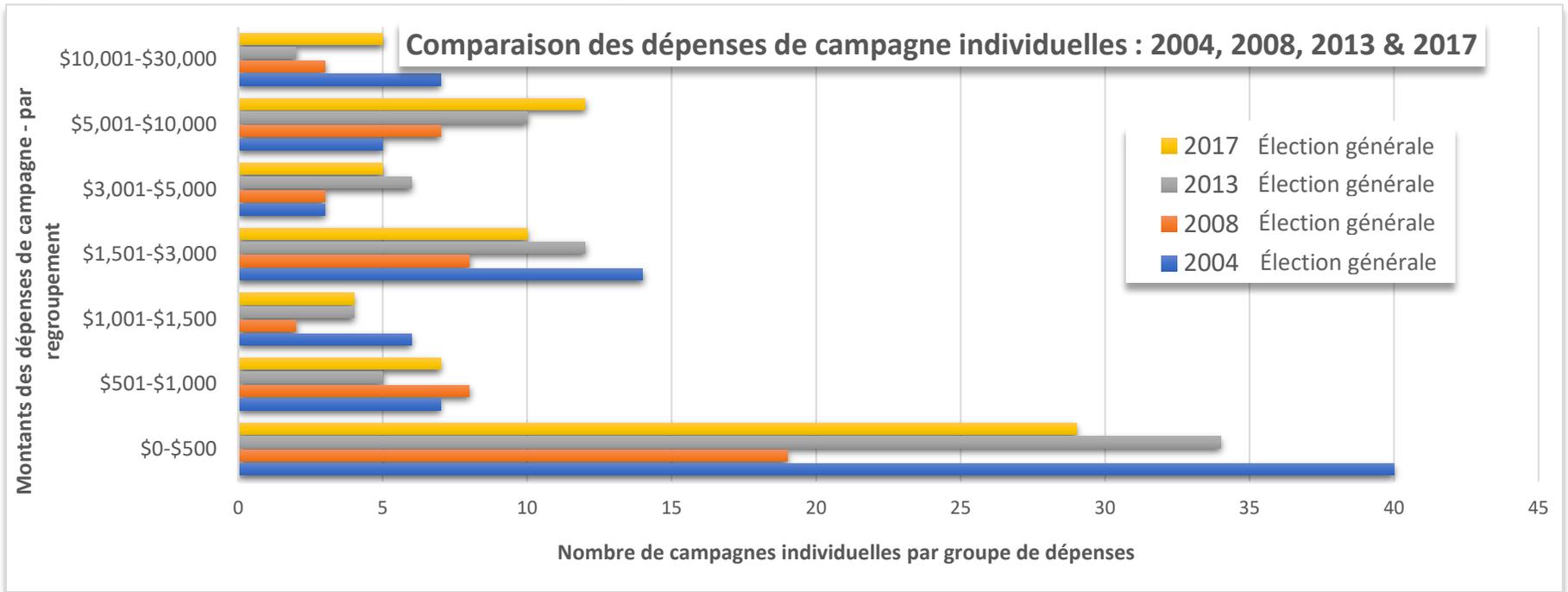
Le **rapport financier détaillé** est utilisé lorsqu'un candidat reçoit des contributions ou fait des dépenses de campagne.

Le directeur général des élections recommande que l'article 181.1 de la *Loi électorale du Nunavut* soit modifiée :

- pour supprimer l'exigence de procéder à la vérification des rapports financiers de campagne lorsqu'une campagne n'a pas reçu de contribution ou engagé de dépenses pendant les périodes préélectorales et électorales;
- pour supprimer l'exigence de procéder à la vérification des rapports financiers de campagne lorsqu'une campagne a reçu moins de 500 \$ en contributions ou engagé moins de 500 \$ de dépenses pendant les périodes préélectorales et électorales.

Province ou territoire	Exigence de vérification
Nouvelle-Écosse	Aucune vérification requise à moins que les dépenses électorales engagées soient supérieures à 10 000 \$.
Colombie-Britannique	Aucune vérification requise à moins que les contributions ou dépenses électorales engagées soient supérieures à 10 000 \$.
Yukon	Aucune vérification requise
T.N.-O.	Aucune vérification requise
Terre-Neuve-et-Labrador	Vérification requise
PEI	Vérification requise
Quebec	Vérification requise par le parti politique
Ontario	Vérification requise
Alberta	Vérification requise
Saskatchewan	Vérification requise
Nunavut	Vérification requise
New Brunswick	Vérification requise
Canada	Vérification requise

**Figure 1 : Comparaison des dépenses de campagne individuelles : 2004, 2008, 2013 et 2017**



## Annexe A : Aperçu de l'administration des élections aux administrations locales en 2019

### **Abrogation de la *Loi sur l'élection des administrations locales***

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la *Loi sur l'élection des administrations locales* sera abrogée et la *Loi électorale du Nunavut* encadrera toutes les futures élections des ASD. Il n'y aura plus d'élections tenues en vertu de la *Loi sur l'élection des administrations locales* après le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Bon nombre des nouvelles règles seront les mêmes que pour l'élection des députés.

La prochaine élection générale pour les administrations locales aura lieu le 28 octobre 2019.

### **Importantes modifications aux élections locale**

- ✓ Toutes les élections municipales/ASD seront régies par la *Loi électorale du Nunavut*.
- ✓ Les nouvelles règles commencent en octobre 2018.
- ✓ Toutes les élections pour les conseils municipaux, les ASD et l'Assemblée législative suivront les mêmes règles autant que possible.
- ✓ La *Loi sur l'élection des administrations locales* sera abrogée.
- ✓ Le directeur général des élections donne des conseils juridiques et supervise le processus électoral.
- ✓ Les directeurs du scrutin continuent d'être nommés par le conseil municipal/l'ASD.
- ✓ Les autres officiers d'élection seront nommés par le DS, à l'exception des commis à l'inscription des électeurs qui seront nommés par Élections Nunavut.
- ✓ Les officiers d'élection, les candidats et les électeurs utiliseront les brochures, les guides, les formulaires, les urnes, les isolements et d'autre matériel électoral d'Élections Nunavut.
- ✓ Élections Nunavut tient une base de données électroniques d'inscription des électeurs.
- ✓ Élection Nunavut produit la liste électorale.
- ✓ Élection Nunavut prépare et traduit les bulletins de vote et les transmet électroniquement au DS, prêts pour l'impression.
- ✓ Modification des règles de résidence pour les électeurs et les candidats :
  - résidence dans la collectivité et résidence au Nunavut depuis au moins 12 mois (la personne n'a pas à être résidente de la collectivité depuis 12 mois).
- ✓ Aucune présentation de candidat par des tiers - Les candidats présentent eux-mêmes une déclaration de candidature au cours des cinq premiers jours de la période électoral.
- ✓ Modification des règles d'éligibilité pour les candidats à un conseil municipal :
  - Les employés municipaux peuvent obtenir un congé pour se porter candidats <sup>1</sup>Average of 2004, 2008, 2013 & 2017 General Elections

- Les juges de paix peuvent obtenir un congé pour se porter candidats.
- ✓ Aucune modification aux règles d'inéligibilité des candidats à un conseil municipal qui doivent de l'argent à la municipalité :
  - Une personne qui n'a pas intégralement acquitté les impôts municipaux dus à la municipalité
  - Une personne qui doit à la municipalité une somme supérieure à 500 \$ depuis plus de 90 jours
  - Une personne qui possède une participation majoritaire dans une société ou une entreprise devant à la municipalité une somme supérieure à 500 \$.
- ✓ Élection à date fixe pour toutes les élections municipales/ASD – 4<sup>e</sup> lundi d'octobre
- ✓ Durée normale du mandat - 4 ans pour tous les membres des conseils municipaux et des ASD.
- ✓ Les élections générales auront lieu tous les quatre ans pour tous les conseils municipaux/ASD.
- ✓ Les postes vacants de conseiller municipal ou de membre d'une ASD peuvent être pourvus :
  - en nommant un candidat de l'élection précédente qui n'a pas été élu;
  - en demandant publiquement des candidatures et en nommant une personne éligible.
- ✓ Le poste vacant de maire peut être pourvu par la nomination d'un conseiller ou la tenue d'une élection partielle.
- ✓ Il n'y a pas d'élections partielles, sauf pour les maires dans certains cas.
- ✓ Le vote a lieu de 9 h à 19 h le jour du scrutin.
- ✓ Les électeurs admissibles peuvent s'inscrire pour voter le jour du scrutin si leur nom ne figure pas sur la liste électorale.
- ✓ Le bureau de scrutin mobile et le scrutin par anticipation se déroulent une semaine avant le jour du scrutin
- ✓ D'autres modes spéciaux de vote sont disponibles, le cas échéant (p.ex., dans une grande collectivité) :
  - Vote au bureau du DS;
  - Bulletin de vote spécial;
  - Vote par procuration;
  - Vote au moyen d'un appareil de télécommunication.
- ✓ Possibilité d'élections municipales/ASD conjointes
- ✓ Le directeur général des élections peut autoriser l'utilisation d'appareils de compilation des votes.
- ✓ Dépouillement administratif en cas d'égalité des votes ou de différence de moins de 2 % dans les votes.
- ✓ Les candidats peuvent demander la tenue d'un dépouillement judiciaire par un juge de paix.
- ✓ En cas d'égalité des votes, le vainqueur peut être choisi par tirage au sort.
- ✓ Élections Nunavut publie les résultats électoraux officiels, y compris lors d'élections tenues sans opposition.
- ✓ Les résultats d'élection sont publiés sur le site Web d'Élections Nunavut.

## Rôle des **Élections Nunavut** lors des élections de 2019

### Responsabilités d'**Élections Nunavut** :

- ✓ encadrer et superviser l'administration des élections des administrations locales;
- ✓ fournir des conseils juridiques aux administrations locales et à tous les officiers d'élection;
- ✓ fournir des guides et du matériel électoral (urnes, formulaires, isoairs, affiches) à toutes les administrations locales dans toutes les langues officielles du Nunavut. Des manuels de formation sont en cours d'élaboration à l'intention des directeurs du scrutin des administrations locales afin de faciliter cette transition;
- ✓ fournir à chaque directeur du scrutin des administrations locales des bulletins de vote devant être imprimés en vue de l'élection;
- ✓ produire la liste électorale et le cahier du scrutin et les fournir au directeur ou à la directrice du scrutin de chaque administration locale;
- ✓ embaucher et rémunérer les commis à l'inscription pour mettre à jour la liste électorale.
- ✓ communiquer de manière efficace avec les administrations locales et les officiers d'élection;
- ✓ publier les résultats des élections.

## Rôle des **administrations locales** lors des élections de 2019

Les administrations locales peuvent continuer de tenir des élections en partenariat.

### Responsabilités de l'**administration locale** :

- ✓ conclure une entente avec une autre administration locale si la tenue d'élections conjointes est souhaitée;
- ✓ nommer et rémunérer le directeur ou la directrice du scrutin et tous les officiers d'élection pour la tenue des élections à l'administration locale;
- ✓ trouver, payer les frais de location et gérer les emplacements pour les bureaux de scrutin;
- ✓ communiquer de manière efficace avec Élections Nunavut et les officiers d'élection.

## Annexe B: Résumé Budgétaire

### Bureau du directeur général des élections

#### RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT EN MARS Exercice 2017-2018



ᓄᓇᓂᓴᓂ ᓂᓕᓂᓕᓂᓴᓂᓴᓂᓴᓂ  
Nunavut Maligaliurvia  
Legislative Assembly of Nunavut  
Assemblée législative du Nunavut

	Budget	Dépensé	Solde
Salaires employés permanents	796,000	766,476	29,524
Salaires employés occasionnels	274,000	159,530	114,470
<b>TOTAL</b>	<b>1,070,000</b>	<b>926,006</b>	<b>143,994</b>
Subventions (CIVIX)	25,000	24,500	500
<b>TOTAL</b>	<b>25,000</b>	<b>24,500</b>	<b>500</b>
<b>Élections-Général</b>			
Déplacements et transport	258,000	230,260	27,740
Matériel et fournitures	154,000	50,092	103,908
Achat de services	377,000	326,243	50,757
Services publics		389	(389)
Services contractuels	782,000	1,046,879	(264,879)
Honoraires et paiements	56,000	24,020	31,980
Autres dépenses	77,000	1,002	75,998
Immobilisations corporelles		2,640	(2,640)
Matériel informatique et logiciels	27,000	24,274	2,726
<b>TOTAL</b>	<b>1,731,000</b>	<b>1,705,799</b>	<b>25,201</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2,826,000</b>	<b>2,656,305</b>	<b>169,695</b>

